

**Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA14 26 0105**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, un premier projet de résolution (CA14 26 0105) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- la démolition d'une dépendance et la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étage, d'une hauteur maximale de 9,5 m, comportant un logement, dans la cour avant adjacente à l'avenue Henri-Julien du bâtiment situé aux 6362-6364, rue Drolet, en dérogation à l'article 8 du *Règlement de lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-94) concernant la profondeur minimale d'un lot et en dérogation aux articles 24, 40, 121 et 579 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (O1-279) relativement à la hauteur, au taux d'implantation maximal, à l'usage et à la distance minimale entre 2 voies d'accès desservant une aire de stationnement.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution le 5 mai 2014, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.



Ce projet de résolution vise la zone 0122, ci-après illustrée :

Le premier projet de résolution CA14 26 0105 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 avril 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement